



mp Comment vous connecter ?

Allez sur www.mypension.be
et cliquez sur "Se connecter".

Vous pouvez vous connecter avec :

 Votre **carte eID** (pour laquelle vous avez besoin d'un lecteur de cartes) et votre code PIN.

*Vous avez perdu votre code PIN et/ou PUK?
Vous pouvez demander un nouveau code PIN et PUK
à votre administration communale.*

 **itsme®**
Une application mobile pour iOS (iPhone et iPad) et Android, qui remplace votre eID comme moyen d'identification. Vous pouvez le télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play.

 Un **code de sécurité unique** via application mobile, aussi depuis l'étranger.

Vous trouverez plus d'informations à propos du code de sécurité sur www.csam.be.

Vous n'êtes pas familiarisé(e) avec le numérique ?

Demandez à une personne de confiance de créer un mandat numérique avec vous sur mypension.be. Cette personne deviendra votre mandataire et pourra gérer vos démarches sur mypension.be.

Pour en savoir plus : consultez notre flyer "Un mandat électronique pour mypension.be".

Vous le trouvez sur notre site Web :

www.sfpd.fgov.be > [Centre de connaissance > Publications > mypension.be](#)



mp Contactez-nous



Site web
www.mypension.be



Utilisez le formulaire de contact, présent sur mypension.be en bas de l'écran après vous être connecté.

mypension.be est une collaboration entre :



SFP (Service fédéral des Pensions)
www.servicepensions.fgov.be



INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants)
www.inasti.be



Sigedis (asbl Sociale Individuele Gegevens - Données Individuelles Sociales)
www.sigedis.be

Octobre 2023
E.R. Sarah Scaillet ~ Administratrice générale

La pension,
tout le monde
en rêve...



Demandez votre pension sur

my pension.be

votre dossier de pension en ligne

Vous avez vérifié à quelle date vous pouviez prendre votre pension de retraite et quel en serait le montant ?

my pension.be

votre dossier de pension en ligne



Vous êtes décidé(e) à débiter votre nouvelle vie en tant que pensionné(e) ?

Vous voulez **demandeur une autre prestation payée** par le Service fédéral des Pensions ?
Par exemple, une pension de survie, une allocation de transition, une GRAPA ?

Alors, foncez sur www.mypension.be pour faire votre demande ! C'est le moyen le plus simple et le plus rapide.

Demandez votre pension de retraite en 5 étapes sur mypension.be :

1 Conditions pour votre demande.



Vérifiez si vous êtes dans les délais pour faire votre demande :

- au plus tôt 12 mois avant la date de pension souhaitée et
- au plus tard dans le mois précédant la date de votre pension.

2 Choisissez votre date de pension.



Les avantages :

- mise en évidence des pensions pour lesquelles vous pouvez faire une demande ;
- données dont disposent les institutions de pension déjà enregistrées ;
- guidage tout au long de votre demande ;
- en cas de pension complémentaire, envoi automatique de votre numéro de compte à votre assurance ou fonds de pension (avec votre accord) ;
- confirmation par e-mail si vous avez enregistré votre adresse e-mail ;
- aperçu de votre demande sous "Mon dossier" lors de votre prochain visite sur mypension.be.

3 Communiquez votre numéro de compte.



4 Communiquez vos données de contact.



Et que se passe-t-il après ?

- Nous commençons l'examen de votre demande.
- Si nous avons besoin d'informations supplémentaires, nous vous contactons.
- Normalement, vous recevrez notre **décision dans les 4 mois**. Dans certains cas cela peut prendre plus de temps (carrière mixte, carrière à l'étranger...).
- Une fois que vous avez reçu cette décision, vous pouvez encore choisir de prendre votre pension ou de la reporter.

